

## Municipalité de Vailly sur Sauldre

## DOSSIER D'INSCRIPTION A LA GARDERIE PERISCOLAIRE

(un dossier par enfant)

ANNÉE SCOLAIRE : 2021 / 2022

| NOM – PRÉNOM DE L'ENFANT :  |
|---|
| Adresse de l'enfant :   |
| Date et lieu de naissance :   |
| REPRÉSENTANTS LÉGAUX  |
| QUALITÉ (1) : père – mère – autre :  NOM et PRÉNOM :  AUTORITÉ PARENTALE (1) : oui - non  SITUATION FAMILIALE :  ADRESSE :  TÉLÉPHONE : Domicile  |
| QUALITÉ (1) : père – mère – autre :  NOM et PRÉNOM : AUTORITÉ PARENTALE (1) : oui - non SITUATION FAMILIALE : ADRESSE : TÉLÉPHONE : Domicile  |
| ***** QUALITÉ (1) : père – mère – autre :   |
| NOM et PRÉNOM : AUTORITÉ PARENTALE (1) : oui - non SITUATION FAMILIALE : ADRESSE : TÉLÉPHONE : Domicile   |
| AUTORISATION DE SORTIE  |
| Les deux parents, même séparés, peuvent venir chercher leur enfant à la garderie périscolaire, sauf si la garde n'est accordée qu'à l'un des parents. Dans ce cas, le parent concerné devra fournir avec le dossier d'inscription, un extrait du jugement de divorce mentionnant qu'il a seul la garde de l'enfant. |
| Veuillez remplir les coordonnées des personnes autorisées à venir chercher l'enfant à la garderie périscolaire (autre que les parents). Ces personnes devront obligatoirement présenter une pièce d'identité avec photo pour pouvoir prendre l'enfant en charge.  |
| NOM et PRÉNOM :  ADRESSE :  TÉLÉPHONE : Domicile  |

| NOM et PRÉNOM :  ADRESSE :  TÉLÉPHONE : Domicile   |
|--|
| NOM et PRÉNOM : ADRESSE : TÉLÉPHONE : Domicile   |
| ACTIVITE EXTRASCOLAIRE (1): OUI NON  |
| FICHE SANITAIRE DE L'ENFANT  |
| Vaccinations : DT POLIO :  |
| EN CAS D'URGENCE   |
| En cas d'urgence ou d'accident, le SMUR ou les pompiers décident du lieu d'hospitalisation pour les premiers soins.  |
| Médecin traitant :   |
| Coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence (autre que les parents) :   |
| NOM – PRÉNOM :Téléphone :NOM – PRÉNOM :Téléphone :NOM – PRÉNOM :Téléphone :  |
| ENGAGEMENT DU REPRÉSENTANT LÉGAL   |
| Je, soussigné(e)   |
| Je décharge la Municipalité de Vailly sur Sauldre de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir en dehors des prises en charge par le personnel technique de la garderie. Par ailleurs, j'ai bien noté que je m'engage à venir chercher mon enfant le soir au plus tard à 18h30. |
| Fait àlele   |

(1) Rayer les mentions inutiles

## PIÈCES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Le présent dossier de renseignements, dûment rempli, approuvé et signé.
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile par enfant.
   Si les parents sont divorcés ou séparés avec jugement : extrait du jugement de divorce ou décision du Juge aux Affaires Familiales fixant la résidence de l'enfant et les dispositions relatives à la garde de l'enfant.
- Décharge si activité extrascolaire.